



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE LAGHOUAT
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES DJELFA
RECETTE DES DOUANES DE DJELFA

Avis de ventes aux enchères publiques

IL sera procédé: à partir de 09H00 à la vente aux enchères publiques au niveau de la recette des douanes de Djelfa le : 16/05/2017, de différents lots de marchandises consistant en:

- 1- Moto, Véhicules touristiques et utilitaires.
- 2- Vêtements et chaussures.
- 3- Parfums et Cosmétiques.
- 4- Accessoires Téléphones Portables.
- 5- Marchandises Diverses.

CONDITIONS DE VENTE

Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié.

Les frais d'enregistrement (2.5%) ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.

Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.

Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (8) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.

Les marchandises sont vendues dans l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.

Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

LE RECEVEUR DES DOUANES DE DJELFA